

## **Déclaration de conformité à la réglementation relative aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires**

Je, soussignée      Mr Alexandre MOUTHON responsable qualité,  
de la société :      Verrerie La Rochère  
70210 Passavant la Rochère

Déclare que les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et constitutifs de l'ensemble de nos produits en verre pressés sodo-calcique sont conformes aux exigences du Règlement (CE) 1935/2004 du 27/10/2004 et directive européenne 84/500/CEE.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base d'une analyse de migration des éléments suivants : Chrome VI, Baryum, Plomb, Cadmium, Arsenic, Cobalt, Aluminium et Nickel. Le rapport d'analyses est tenu à votre disposition.

Déclaration de conformité valable pour l'ensemble des références en verre pressé sodo-calcique.

**Fait à Passavant-La-Rochère, le 4 Janvier 2024**

**Alexandre MOUTHON**  
**Responsable Qualité**

